



## Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Pouvoirs : 5

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février, le conseil municipal légalement convoqué le 14 janvier 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, maire

**Présents** : Gaëtan Fauvain, Céline Doneaux, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Sylvain Damezin, Christelle Paget, Fabien Cogno, Caroline Fructuoso, Sandrine Martin, Gérard Dumire, Cédric Brevet, Stella Cordenod, David Suchet

**Absents Excusés** : Anthony Laidet, Benoît Juliat, Pierre-Arnaud Noiret, Julien Frety, Anaïs Batteur, Sandra David-Boudet,

**Pouvoirs** : de Julien Frety à Nathalie Beaudet, de Sandra David-Boudet à Christelle Paget, de Pierre-Arnaud Noiret à Sylvain Damezin, de Anaïs Batteur à Caroline Fructuoso, de Anthony Laidet à Fabien Cogno

**Secrétaire de séance** : Stella Cordenod

#### ● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 23 JANVIER 2025

Le procès-verbal du 23 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour, la délibération intitulée : Crédit d'investissement : choix de la banque et modalités.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification apportée à l'ordre du jour.

#### ● ORDRE DU JOUR DU 20 FEVRIER 2025

- Vote des subventions exercice 2025
- Tarifs cantine : prix du repas pour les enfants du personnel communal - année 2024-2025
- Tarifs cantine : prix du repas pour le personnel communal et les enseignants
- Acquisition d'un terrain, appartenant à Monsieur Ozouf et Madame Fernandes- annule et remplace la délibération 44-2024
- Convention entre ENEDIS et la commune : passage de lignes électriques souterraines « aux Iles »
- Convention de lutte contre le frelon asiatique : désignation d'un référent communal
- Demande de subvention location salle des fêtes : sou des écoles annule et remplace la délibération 02-2025
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

Monsieur le Maire donne la parole à la vice-présidente du Sou des écoles, concernant la délibération sur la demande de subvention de la location de la salle des fêtes au Sou des écoles pour 3 manifestations. Le débat s'ouvre entre l'assemblée et le public.

#### ● DELIBERATIONS ADOPTEES

07 - 2025 Objet : Vote des subventions 2025

COMPTE 6281 : CONCOURS DIVERS	PROPOSITION 2025
CAUE (Cotisation 1 652 habitants x 0,05 € soit 82,60 €) - (l'autre moitié est prise par la Com Com)	83,00
AMF (AIN ET RHONE)	700,00
Association des Maires Ruraux de l'Ain	100,00
SPA	1 500,00
Provision	617,00

<b>TOTAL COMPTE 6281</b>	<b>3 000,00</b>
--------------------------	-----------------

<b>COMPTE 65738 : AUTRES ORGANISMES PUBLICS</b>	<b>PROPOSITION 2025</b>
Fond de solidarité logements (Cotisation 1 652 habitants x 0,30 soit 495,60 €)	496,00
Provision	4,00
<b>TOTAL COMPTE 65738</b>	<b>500,00</b>

<b>COMPTE 657348 : CONTRIBUTION VERSEE AUX COMMUNES</b>	<b>PROPOSITION 2025</b>
Ecole Thoissey et Chatillon (ULIS)	1 500,00
<b>TOTAL COMPTE 657348</b>	<b>1 500,00</b>

<b>COMPTE 65748 : SUBVENTION FONCTIONNEMENT DROIT PRIVE ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	<b>PROPOSITION 2025</b>
Académie de la Dombes	40,00
Amicale des donneurs de sang bénévoles	200,00
Amicale des sapeurs-pompiers	450,00
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Garnerans	100,00
Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de l'Ain	100,00
Centre de loisirs sans hebergement	1 000,00
Prévention routière	30,00
RASED	240,00
<b>SOUS TOTAL AUTRES</b>	<b>2 160,00</b>
<b>APPRENTISSAGE</b>	
BTP CFA de l'AIN (4 élèves)	200,00
MFR LA VERNEE (3 élèves)	150,00
MFR BALAN (1 élève)	50,00
MFR ANSE (2 élèves)	100,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AIN (1 élève)	50,00
<b>SOUS TOTAL APPRENTISSAGE</b>	<b>550,00</b>
<b>COLLEGES ET AUTRES</b>	
Association des parents d'élèves	2 400,00
<b>SOUS TOTAL COLLEGE ET AUTRES</b>	<b>2 400,00</b>
<b>Provision compte 65748</b>	<b>1 390,00</b>
<b>TOTAL COMPTE 65748</b>	<b>6 500,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, à la majorité des membres présents

Le Conseil Municipal précise que :

- Les frais de division et de bornage seront supportés par la Commune.
- Les frais relatifs à l'acte d'acquisition seront supportés par la Commune.

★ ★ ★ ★ ★

**11 - 2025 Objet : Convention entre ENEDIS et la commune : passage de lignes électriques souterraines « aux Iles »**

Monsieur le Maire informe qu'une convention de servitudes doit être signée entre ENEDIS et la commune.

En effet, il s'agit d'implanter sur la parcelle section A N°938 dont la commune est propriétaire, des câbles souterrains au lieu-dit « Aux Iles ». Il informe que la longueur des lignes électriques sera de 50 mètres.

Pour cela, il fait lecture de ladite convention et informe l'assemblée qu'une indemnité unique et forfaitaire de 15 € sera versée à la commune par Enedis lors de l'établissement de l'acte notarié.

Sur cet exposé,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.
- INSCRIT** cette somme au budget.

★ ★ ★ ★ ★

**12 - 2025 Objet : Convention de lutte contre le frelon asiatique : désignation d'un référent communal**

Monsieur le Maire rappelle la convention de partenariat signé le 21 Mars 2024 entre la commune et le G.D.S (Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain) concernant la lutte contre le frelon asiatique.

Cette convention concerne la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques. Ce plan départemental auquel s'associe le département, les EPCI et les communes est bâti en conformité avec le plan national diffusé en mars 2022 par les autorités sanitaires nationales.

Il convient aujourd'hui de nommer un référent frelon asiatique qui aura pour rôle, selon le protocole fourni de :

- coordonner l'action de piégeage de la commune
- s'entourer de l'aide nécessaire : salarié de la commune, habitants, apiculteurs...
- décider des emplacements des pièges
- organiser le suivi des pièges et le renouvellement des appâts
- mettre en place les relevés hebdomadaires

Cette convention est signée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

Monsieur le maire propose de nommer Monsieur Brevet Edouard, habitant de la commune et nomme deux référents suppléants Mr Beaudet Jérôme et Mme Besson Nadine, agents techniques de la commune.

Le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTÉ** cette proposition
- AUTORISE** monsieur le maire à signer cette convention.

★ ★ ★ ★ ★

**13 - 2025 Objet : Demande de subvention location de la salle des fêtes : Sou des écoles annule et remplace la délibération 02-2025**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 02-2025 concernant la demande de gratuité de la location de la salle des fêtes à l'association du Sou des écoles, et informe que suite à un rendez-vous avec les membres de l'association, il souhaite rediscuter avec l'assemblée de cette décision.

Il redonne lecture à l'assemblée d'un courrier du sou des écoles, reçu en mairie le 12 décembre 2024, concernant des demandes de subventions pour la location de la salle des fêtes, pour les manifestations suivantes :

- Le loto qui se déroulera le samedi 15 février 2025

Vote l'ensemble de subventions, listées dans le tableau ci-dessus.

Décide :

**De participer aux frais de centres de loisirs pour les familles de la commune à raison de 2 € par jour et par enfant pour toutes les vacances scolaires,**

**De participer à hauteur de 50 % de la dépense pour les fournitures scolaires des élèves du collège de Thoissey,**

**De définir un âge limite pour l'octroi de subvention aux centres d'apprentissages, maisons familiales ou autres centres de formation, pour les élèves de la commune qui fréquentent ces établissements : soit 20 ans au cours de l'exercice budgétaire.**

★ ★ ★ ★ ★

**08 - 2025 Objet : Tarifs cantine : prix du repas pour les enfants du personnel communal**

Céline Doneaux rappelle la délibération 32-2024 concernant les tarifs de la cantine scolaire appliqué pour l'année scolaire 2024-2025 pour les élèves de maternelles et primaires de l'école de la commune.

Elle informe que le personnel communal travaillant pour la commune bénéficie de ce service et propose qu'un tarif spécial leur soit appliqué. Elle indique que le prix du repas que RPC facture à la commune s'élève à **3.17 € TTC** (avec 5 composants). Il propose donc le prix **de 4€** pour les enfants du personnel communal qui prend en compte la déduction des diverses charges et notamment les charges de personnel.

Celui-ci sera applicable à compter **du 1<sup>er</sup> février 2025**, et révisable selon la facturation de la société de restauration RPC.

Le conseil à 6 Contre, 7 abstentions et 5 Pour

**-REFUSE** le prix de **4 €** pour le repas pour les enfants du personnel communal

**-DECIDE** que le prix du repas restera le même pour les enfants du personnel communal soit 5.50 €.

★ ★ ★ ★ ★

**09- 2025 Objet : Tarifs de la cantine : prix du repas pour le personnel communal et les enseignants**

Céline Doneaux, adjointe, rappelle la délibération 48-2015 qui fixe le prix du repas pour le personnel communal et les enseignants qui prennent leur repas par le traiteur RPC « Restauration Pour Collectivités ».

Elle informe que le contrat signé le 15/06/2023 fixe le prix du repas pour un adulte à **3.39 € TTC**. Et explique qu'actuellement le prix facturé aux adultes est de **3€**.

Monsieur le Maire propose donc le prix du repas pour le personnel communal et les enseignants à **4€** à compter du **1<sup>er</sup> Mars 2025**.

Le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-FIXE** le prix du repas à **4 €** pour le personnel communal et les enseignants

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification.

★ ★ ★ ★ ★

**10- 2025 Objet : Acquisition d'un terrain appartenant à Mr OZOUF et Mme FERNANDES – annule et remplace la délibération 44-2024.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération 44-2024 du 11 juillet 2024. En effet, des modifications dans le texte ont été apportées par le notaire, afin que celle-ci soit conforme à cette acquisition.

Il rappelle que dans le cadre d'une amélioration de la sécurité routière sur la Route Départementale 75 « Route de Valeins », la commune, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ain, souhaite réaliser un aménagement pour faire ralentir les véhicules suite aux accidents trop récurrents, à hauteur du virage situé au carrefour de la Route de Valeins et du Chemin de Graboz.

Cela implique de faire l'acquisition d'une bande de terrain **de 51 m<sup>2</sup>** (formant le lot numéro B) à détacher de la parcelle cadastrée section C numéro 267 appartenant à M. Ozouf Harold et Mme Fernandes Julie. Après division le lot B sera cadastré **section C numéro 1704**.

La Mairie a fait une proposition d'acquisition de la parcelle précitée au prix forfaitaire de **42 Euros le m<sup>2</sup> soit 2 142 Euros**

L'avis des domaines sur la valeur du bien à acquérir n'était pas requis car inférieur à 180 000 €.

La proposition a été acceptée le 17 juin 2024 par le cédant.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée après division section C, parcelle n° 1704, au prix de 42 Euros le m<sup>2</sup> soit 2 142 Euros,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente en la forme notariée.

- Le carnaval pour fêter l'arrivée du printemps et une boom qui clôturera la soirée, le vendredi 28 mars 2025
- La kermesse pour fêter la fin de l'année scolaire, le samedi 28 juin 2025.

Il rappelle que cette association est essentielle, elle apporte son aide financière dans la limite du possible afin que les familles n'aient à payer qu'une partie des activités.

Le sou des écoles contribue également au développement de la vie associative du village de par les manifestations organisées tout au long de l'année.

Puis il donne la parole à la vice-secrétaire du Sou des écoles. Le débat s'ouvre avec l'ensemble des conseillers.

Le conseil à 3 Contre et 15 Pour propose que la location soit à titre gratuite pour les 3 manifestations, en revanche l'association devra s'acquitter des 150 € correspondant aux charges pour chacune des manifestations.

Il décide que pour l'année prochaine, ils devront discuter tous ensemble sur les différentes manifestations du sou des écoles.

★ ★ ★ ★ ★

#### 14 - 2025 Objet : Crédit d'investissement : choix de la banque et modalités

Monsieur le maire, rappelle à l'assemblée la délibération 6-2025 du 23 janvier 2025, relative à la demande d'ouverture d'un crédit d'investissement pour un montant de 650 000 €.

Autorisé à négocier auprès de plusieurs établissements bancaires, Monsieur le maire propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 650 000€.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : Crédit à court terme taux fixe en attente de subventions au FCTVA.
- Montant du capital emprunté : 650 000 €.
- Durée d'amortissement : 12 mois.
- Taux d'intérêt : 2,94 %.
- Frais de dossier : 650 €.
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine).
- Périodicité des intérêts annuels payables à terme échu.
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans fais ni indemnité.  
Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **DECIDE** de conclure un contrat de près avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, dont les principales caractéristiques sont :
  - Objet : Crédit à court terme taux fixe en attente de subventions au FCTVA.
  - Montant du capital emprunté : 650 000 €.
  - Durée d'amortissement : 12 mois.
  - Taux d'intérêt : 2,94 %.
  - Frais de dossier : 650 €.
  - Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine).
  - Périodicité des intérêts annuels payables à terme échu.
  - Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans fais ni indemnité.  
Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible.
- **DIT** que Monsieur le maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées du 15 janvier 2025 au 14 février 2025

**Tour de table des adjoints :**

**Nathalie Beaudet**

- La marche verte aura lieu le 15 mars à 9h – RDV à la mairie
- La cérémonie de remise des prix du comité départemental de fleurissement aura lieu à Saint-Etienne-sur-Chalaronne le 15 mars 2025 à 13h30 à la salle des fêtes.

**Sylvain Damezin**

- L'arrivée du nouveau tracteur pour le service technique est prévue dans une quinzaine de jours.
- Travaux école : le plan des sanitaires à été revu avec les instituteurs.

**Informations des conseillers municipaux :**

**Fabien Cogno**

- Assainissement Chemin de Corcelles : les travaux de renforcement des canalisations sont en cours.

**Christelle Paget**

- demande où en est le bulletin municipal. Quelques difficultés à se réunir avec la commission, ce qui entraîne un avancement difficile de celui-ci.

**Gérard Dumire**

- le mode doux Rue du Beaujolais est dans un « drôle » d'état au vu du grand nombre d'excréments de chiens, faute aux propriétaires faisant preuve d'incivilité malgré les différents totem sac à crottes et poubelles le long de ce parcours piétons.

**Stella Cordenod**


- Les avaloires le long du Chemin de Graboz jusqu'à Montpopier méritent un entretien afin de permettre le passage de l'eau de ruissellement le long des voiries.
- Le panneau indiquant « Graboz » doit être remis en place lorsque les travaux seront terminés.

**Informations du maire :**

- Conseil d'école le 11 mars 2025
- Commémoration du 19 Mars à Saint-Etienne à 11h
- Travaux du bar : ils avancent bien.
- prochains conseils municipaux : le mercredi 02 avril, le jeudi 15 mai et le jeudi 12 juin

La séance est levée à 21h56

**Signature du maire et du secrétaire de séance :**

Le Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Gaëtan FAUVAIN		Stella CORDENOD	